

## **BGer 6B\_933/2016 vom 11. Oktober 2016**

Bundesgericht, 2016-10-11, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_6B\\_933\\_2016](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_933_2016)

FR: TF 6B\_933/2016 du 11 octobre 2016

IT: TF 6B\_933/2016 del 11 ottobre 2016

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

La partie qui saisit le Tribunal fédéral doit avancer les frais présumés de la procédure ( art. 62 al. 1 LTF ). Si elle ne verse pas l'avance requise dans le délai supplémentaire qui lui est fixé à cet effet après un premier non-paiement, son recours est irrecevable ( art. 62 al. 3 LTF ).

Ensuite du recours qu'ils ont formé le 26 août 2016 contre une ordonnance de la Chambre pénale du Tribunal cantonal valaisan, du 28 juillet 2016, X. \_\_\_\_\_ et Y. \_\_\_\_\_ ont été invités, par ordonnance du 2 septembre 2016, à s'acquitter d'une avance de frais de 800 fr. jusqu'au 20 septembre 2016. En l'absence de paiement de cette somme à cette date, par ordonnance du 26 septembre 2016, un délai supplémentaire non prolongeable au 7 octobre 2016 a été imparti aux intéressés pour s'acquitter de l'avance de frais précitée, avec l'indication que faute de paiement à l'échéance du délai le recours serait déclaré irrecevable ( art. 62 al. 3 LTF ). Par courrier du 6 octobre 2016, X. \_\_\_\_\_ et Y. \_\_\_\_\_ ont indiqué ne pas vouloir s'acquitter de l'avance de frais requise, en expliquant qu'à leurs yeux cette avance était discriminatoire et préjudiciable à leurs intérêts, sans toutefois invoquer ni leur incapacité de s'acquitter de cette somme ni tenter de démontrer une éventuelle indigence au sens de l' art. 64 al. 1 LTF . Les intéressés n'ayant pas effectué l'avance de frais requise dans le délai supplémentaire imparti ( art. 48 al. 4 LTF ), le recours est manifestement irrecevable ( art. 62 al. 3 LTF ). Il doit dès lors être écarté en application de la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. a LTF .

#### **E. 2**

Les recourants, qui succombent, supportent les frais de justice (cf. art. 66 al. 1 LTF ), conjointement et solidairement ( art. 66 al. 5 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.